

Maturité Spécialisée en Arts Visuels 2024 – 2025

Informations

L'École de culture générale de Delémont et l'École d'Arts Visuels Berne et Bienne proposent une formation BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel) d'une année, destinée à préparer les étudiant·e·s de la maturité spécialisée aux concours d'admission des filières des hautes écoles (HES) en arts visuels et design.

Cette année passerelle entre le secondaire II et le tertiaire s'appuie sur la formation de base des étudiant·e·s validée par un certificat de culture générale dans le domaine des arts visuels.

Conformément à ces exigences, l'objectif est de développer chez les étudiant·e·s un potentiel créatif et artistique, une autonomie au niveau des idées, de la conceptualisation et du processus, une capacité à s'exprimer sur des questions esthétiques, une attitude curieuse et assidue ainsi qu'une ouverture d'esprit.

Les projets proposés pendant l'année sont rythmés par des contextes, médiums et thématiques variés amenant l'étudiant·e·s à découvrir, penser et se positionner. Ceux-ci permettent aux étudiant·e·s d'enrichir leur culture visuelle, de préciser leur orientation afin de développer les compétences et le potentiel artistiques nécessaires pour envisager une formation de niveau bachelor en HES.

Au programme, expérimentations dans les domaines du dessin, de la peinture, de la photo et de la vidéo, de l'animation, de la typographie, du graphisme, de la 3D, de l'installation, de l'écriture et de la performance. Un séjour à Genève en partenariat avec la HEAD ainsi que des échanges avec des enseignant·e·s de l'ECAL et d'autres hautes écoles créent un lien fort avec les formations en hautes écoles.

Conditions d'admission

Pour être admis·e dans la maturité spécialisée en arts visuels, les étudiant·e·s doivent être titulaires d'un certificat de culture générale en option arts visuels.

Les cours sont dispensés en français à l'école d'art de Bienne. Si le nombre de places le permet, les étudiant·e·s titulaires d'un certificat de culture générale d'une autre option que les arts visuels ont la possibilité d'être admis·e·s dans la formation. Ces candidat·e·s sont prié·e·s de prendre contact avec la personne responsable de la Maturité spécialisée avant de s'inscrire. Dans ce cas, l'École d'Arts Visuels Berne et Bienne organise un examen d'admission en deux parties: devoirs à domicile et un examen avec entretien à l'École d'Arts Visuels à Bienne.

Après inscription à l'examen d'admission, vous recevrez une facture des **frais d'examens d'un montant de CHF 150.-**. Le montant est dû même si les travaux ne sont pas remis ou si le/la candidat·e n'est pas invité·e à se présenter à l'examen à l'école.